



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2013

Le vingt-deux avril deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: M. Loïc RANCHERE et Mme Valérie INGLIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que et M. Philippe FAUCON et Mme Martine GENDRAUX non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 08 avril 2013, le Conseil Municipal délibère comme suit :

CREATION DE POSTES POUR VISITES GUIDEES DU CHATEAU SAISON 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, confirme sa volonté de continuer à ouvrir le château 7 j / 7 et décide donc de créer 2 postes d'emplois saisonniers sur le grade d'agent du patrimoine 2^{ème} classe à 17.5 heures en juillet et août 2013 pour compléter les visites réalisées par Christian Beaudoin ou par les bénévoles de l'association des Amis du Château de Javarzay que Monsieur le Maire remercie, à nouveau, pour leur implication.

PERSONNEL COMMUNAL – ABSENCES POUR EVENEMENTS PARTICULIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Elus-Agents » qui consiste à formaliser le règlement des absences des agents et les autorisations d'absences pour des motifs médicaux, familiaux ...

PERSONNEL COMMUNAL – INDIVIDUALISATION DES INDEMNITES ET MODULATION DU VERSEMENT POUR ELOIGNEMENT TEMPORAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Elus-Agents » qui consiste à individualiser en plusieurs appellations, l'indemnité d'ores et déjà perçue par les agents pour une meilleure lisibilité sur leurs bulletins de salaire, certaines étant versées mensuellement et d'autres ponctuellement. Ainsi le régime indemnitaire se répartit ainsi : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), Indemnité de technicité, Prime de fin d'année, Aides aux vacances.

PERSONNEL COMMUNAL – TEMPS PARTIEL

Pour répondre aux agents qui sollicitent des temps partiels, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la délibération de principe prise le 08 Octobre 2008 qui prévoyait que les demandes ne pourront être satisfaites que dans la proportion de 50 à 80% et validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Monsieur le Maire précise que deux demandes sont actuellement satisfaites après considération des tâches respectivement assurées par l'un et l'autre des agents concernés.

ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » présentée par Madame Sylvie Couteau, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les aides suivantes :

- Association des Amis du Château de Javarzay pour l'organisation du spectacle d'été : 2 500 € (14 voix pour et 1 abstention motivée par le fait qu'il est acteur dans la troupe du spectacle d'été). Monsieur le Maire déclare être indulgent quant aux demandes un peu tardives à nouveau évoquées, car les bénévoles n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire. Il précise par ailleurs que leur dévouement et leur implication doivent être accompagnés et soutenus par la collectivité. Monsieur Jones partage ce point de vue mais il regrette malgré tout que le plan de financement d'une animation ne soit pas rigoureusement établi et confirmé par les notifications des accords des divers partenaires avant l'animation, considérant que les associations prennent parfois des risques financiers.
- Association des Chaumias pour l'organisation du vide grenier : 250 € (15 voix pour)
- Association du Tennis de Table pour l'organisation du Tournoi International : 2 000 € (15 voix pour)
- Association Cantonale des Anciens Combattants de la Fédération A.Maginot : 200 € (15 voix pour)

RENOVATION DU CHATEAU – PHASAGE DE L'OPERATION

Monsieur le Maire indique que la présentation de l'audit pour la rénovation des façades du château de Javarzay lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 février dernier, a été suivie d'une nouvelle rencontre avec le Cabinet Niguès au cours de laquelle le découpage et la chronologie des tranches de travaux ont été examinés.

Ainsi compte tenu du degré d'urgence des travaux à réaliser et l'intérêt financier d'un découpage à la verticale, le phasage pourrait être le suivant en respectant les périodes d'ouverture :

		périodes	durée (mois)	Montant
tranche 1	corps de logis principal, orangerie et wc	sept 2014 - février 2015	6,0	286 709 €
tranche 2	salle exposition et escalier nord	sept 2015 - février 2016	4,0	217 892 €
tranche 3	tour ronde	sept 2016 - déc. 2016	4,5	215 811
tranche 4	chapelle et appentis	sept 2017 - février 2018	6,0	248 510

Après en avoir délibéré, informé du montant estimatif par tranche et du montant global de cette opération estimé à 1 011 889 € TTC dont 42 967 € pour l'accessibilité, le Conseil Municipal à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides suivantes :

- DRAC (Etat) avec qui un rendez-vous est programmé pour expliquer le dossier: 35% du coût total HT
- Conseil Régional : 15% du coût HT plafonné à 50 000 €
- Conseil Général : 15 000 € par tranche
- Fondation pour les monuments historiques

AMENAGEMENT AVENUE AUGUSTE GAUD

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet Hydratec Maître d'œuvre, a été reçu le 07 Mars pour la présentation de l'avant-projet sommaire du projet, puis pour une rencontre avec les représentants de l'école privée (enseignants, parents d'élèves, OGEC) le 11 mars.

L'objet de l'étude était de réaliser un projet détaillé opérationnel de réhabilitation de l'avenue Auguste Gaud en traitant des aspects fonctionnels de :

- Sécurisation de l'école,
- Mise en accessibilité
- Traitement des eaux pluviales
- Eclairage public
- Enfouissement des réseaux

Des constats ont été faits concernant respectivement les points suivants :

Stationnement des parents d'élèves

- Les places sont rapidement occupées (avec 6 à 7 véhicules permanents) et donne suite à un stationnement anarchique de proximité ou à un délestage sur le parking Intermarché. (Monsieur Sauvaget Directeur n'y est pas opposé)
- La zone Sud est inexploitée car vraisemblablement trop distante et/ou insécurisée.

Stationnement des cars scolaires

- On note le passage d'environ 8 cars scolaires le matin, qui se succèdent pour 5 à 6 passages le soir plus espacés. En effet, la garderie implique des horaires différents de ramassage scolaire.
- Les barrières mises en place font leur office de protection, et les élèves sont accompagnés par les institutrices.
- On constate le conflit d'usage entre l'accès au bus et le passage pour piétons.

A la vue de ces éléments de fonctionnement, il apparaît important :

- De minimiser les circulations poids lourds sur la voie (plan de circulation déjà mis en œuvre)
- De solutionner si possible le stationnement des institutrices et du personnel afin de libérer les « stationnements - minute »
- D'intégrer à la réflexion le stationnement et la circulation douce vers le parking d'Intermarché
- De sécuriser les passages pour piétons sur l'avenue Auguste GAUD, non seulement pour l'école mais aussi pour les circulations piétonnes Avenue Kennedy -> Avenue des Chalets (un chiffrage a été demandé à Hydratec)

2 options sont donc envisagées et chiffrées :

<u>Définition des tronçons revue</u>	<u>Voie à 5.50m</u>	<u>Voie 6.50m</u>
Partie sud	335 000 €	354 200 €
Carrefour	43 000 €	43 000 €
Partie nord	120 000 €	121 400 €
TOTAL	498 000 €	518 600 €
Total avec contrôles et imprévus	550 000 €	570 000 €

Il est envisagé de reprendre rapidement contact après les vacances scolaires, avec les interlocuteurs de l'école privée qui sont favorables sur les grands principes du projet mais qui avaient demandé un temps de réflexion avant de se prononcer.

Cette rencontre est un élément essentiel pour la suite à donner à ce projet.

DECONSTRUCTION DU BATIMENT PLACE DU PETIT MAURE

Monsieur Joël Proust adjoint présente le résultat de la consultation lancée pour la déconstruction du bâtiment récemment acquis auprès des consorts Dézafit.

Il rappelle que cette nouvelle consultation faite suite à celle que le Conseil Municipal avait déclarée infructueuse car une seule offre avait été reçue.

Après analyse des 4 offres reçues pour la déconstruction des bâtiments, le crépissage sur les murs voisins et le nivelage du sol qui sera laissé brut en calcaire, la commission « Finances-Marchés Publics » propose de retenir l'entreprise SMDT pour un montant de 71 244.97 € TTC mieux-disante en vertu de l'analyse liée aux critères retenus.

Sont également acceptés, les frais annexes pour la dépose du compteur électrique dont le coût est de 351.40 € TTC et le référé préventif dont le montant n'est pas encore connu

Les riverains seront rencontrés pour définir la hauteur des murs à conserver.

Les travaux sont programmés entre mai et septembre 2013.

La commission « Travaux – Infrastructures » qui se réunira le 2 mai mènera une réflexion quant à l'aménagement de la future place.

ACHAT D'ORDINATEURS ET MATERIELS

Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances-Marchés Publics » présente le résultat de la consultation lancée pour l'achat d'ordinateurs et d'équipements divers. Le besoin est le suivant : 5 ordinateurs (4 pour bibliothèque (3 pour public / 1 pour agent) + 1 pour les services techniques, des imprimantes, une douchette, des serre-livres, des tentures.

Sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics », le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'acheter le matériel informatique auprès de RIC de Sauzé-Vaussais qui a présenté l'offre la mieux-disante, pour un montant de 3 906.73 € TTC et les 24 Serre-livres : 261.96 € TTC et les 3 tentures pour la salle d'animation pour un montant global de 409.02 € TTC auprès du fournisseur ASLER.
- et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une aide auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres au titre des achats concernant la bibliothèque dont le montant global représente 3 427 € TTC.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR AVENUE DES FILS FOUQUAUD ET RUE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire retrace l'évolution de ce dossier :

- ✓ Réflexion des élus quant à l'aménagement de ce carrefour,
- ✓ Volonté du Conseil Général des Deux-Sèvres de rénover l'avenue des Fils Fouquaud et la Rue du département très endommagées en tant que Maître d'ouvrage pour la partie « chaussée ». Resterait à la commune le soin de rénover les trottoirs.
- ✓ Lancement d'une consultation en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 18 février 2013 stipulant la nécessité de faire réaliser une étude du projet décomposée en 2 phases : tranche ferme avec le relevé topographique de la zone et l'APS et la tranche conditionnelle comprenant les missions PRO /ACT / VISA / DET / AOR /OPC.

Monsieur le Maire donne le résultat de cette consultation pour laquelle les critères retenus étaient :

Prix tranche ferme : 30% - Prix tranche conditionnelle : 30% - Compétences et références : 20% - Délai APS : 10%

La commission « Finances-marchés Publics » a donc examiné les 2 offres reçues et propose de retenir la mieux disante présentée par le Cabinet Parcours pour un montant de 5 741.84 € TTC. (tranche ferme)

Une rencontre sera organisée prochainement entre le Cabinet Parcours, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la commune pour l'évolution de ce dossier.

Il est précisé qu'un compromis de vente a été signé à l'étude Prestat et que la commune dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette déclaration d'intention pour faire valoir ou pas, son droit de préemption. Le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur la suite à donner lors de la prochaine séance le 27 mai.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui étudie le transfert de la station de Lussais vers celle du Guibou, sera concernée par ce dossier dans le cadre de la gestion des réseaux, Véolia ayant d'ores et déjà indiqué que le réseau d'eau n'était pas satisfaisant sur ces tronçons.

MURS DES PROPRIETES LONGEANT LA PRAIRIE DU CHATEAU DE JAVARZAY

La chute récente d'un mur de l'une des propriétés longeant la prairie du château de Javarzay a conduit à reconsidérer les délibérations du Conseil Municipal des 18 janvier 1993 et 28 février 2000, qui déterminaient le montant de la participation de la commune aux frais de réparation des murs en pierres appartenant aux propriétaires riverains avec pour seul objectif, l'uniformisation des murs.

Le Conseil Municipal est informé de l'obligation faite aux riverains par l'Architecte des Bâtiments de France du fait de la proximité du château, de refaire un mur en pierres ou parement pierres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix confirme le montant de la participation correspondant à la prise en charge de

- la moitié du coût de la maçonnerie de pierre sur 1 m de haut au-dessus du niveau des sols des propriétés
- la moitié du coût de la couverture en tuiles

2 élus ont voté pour une prise en charge de la moitié du coût réel de la réparation intégration faite du soubassement, 3 élus se sont abstenus.

EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS Dans le cadre du projet de lotissement d'activités de la CDC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal informé du projet de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou de créer un lotissement d'activités Route de Melle, à l'unanimité, en vue de faciliter ce projet

- accepte le devis d'extension de réseau électrique (60ml) pour un montant 3 649.74 € HT. Il est précisé qu'ERDF prend 40% du coût total de ce raccordement à sa charge,
- accepte de procéder à une modification simplifiée du POS en supprimant la réservation de l'emprise foncière de l'intersection du RD737 et la route des Vaux.

PLAN D'INTERET GENERAL DE LA CDC POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT PRECAIRE

Monsieur Joël Proust adjoint indique qu'il s'agit d'un bilan intermédiaire à la mi-mars 2013. Il rappelle l'objectif de cette action initiée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, d'une durée de 3 ans débutée en janvier 2012 :

Lutter contre la précarité énergétique : Mettre en œuvre le programme « Habiter Mieux »

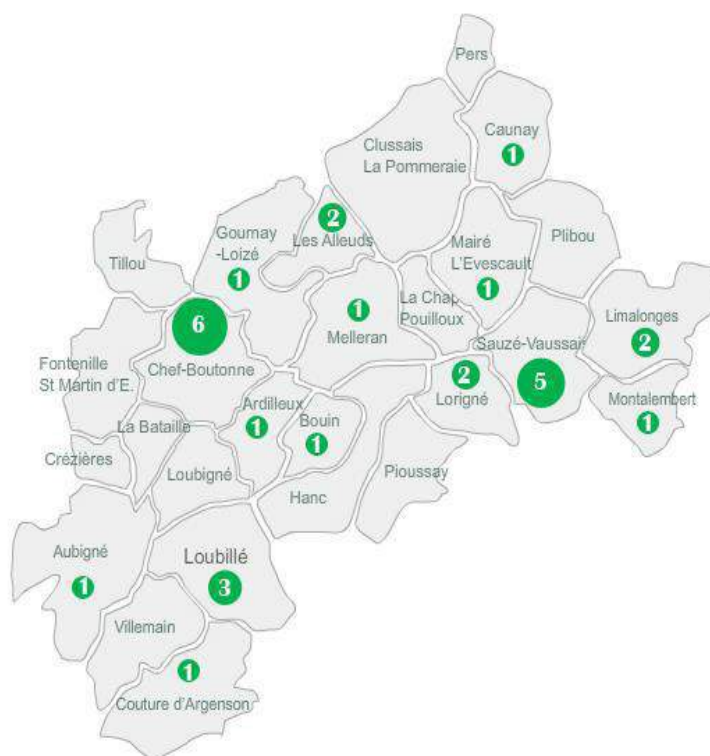
Afin de faciliter la rénovation thermique des logements privés anciens et de lutter contre la précarité énergétique, le Programme Habiter Mieux permet d'aider les propriétaires occupants modestes à améliorer le confort thermique de leur logement, en subventionnant des travaux permettant d'obtenir 25% de gain sur leur consommation énergétique.

Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

Apprécié selon les critères de l'ANAH, une « grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat » permettant de définir un coefficient de dégradation et l'éligibilité des propriétaires aux aides prévues

Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

Travaux permettant d'adapter le logement et l'accès aux besoins spécifiques d'une personne en situation d'handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement.



Les signalements à ce jour, sur le territoire communautaire

Monsieur Joël Proust rappelle comment se déroule la procédure pour le suivi d'un dossier, puis il dresse une synthèse de la situation :

- Un nombre de dossiers déposés en 2012 en retard sur l'objectif annuel (36) mais un nombre de dossiers démarrés (22) plus proches
- Une accélération des signalements début 2013
- Des aides qui ont avant tout couvert les besoins d'amélioration énergétique et cette tendance se confirme pour 2013
- Seulement 4 signalements de propriétaires bailleurs (en comité technique, classé directement sans suite). Une grande disparité du nombre de signalements selon les communes

Il ajoute que le montant des revenus pour prétendre à ce type d'aide a été notablement relevé. Il convient donc de ne pas hésiter à se renseigner et à solliciter l'ADIL ou la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013

Monsieur Guillaume Gendraux adjoint indique que la commission « Valorisation du patrimoine » qu'il préside a décidé de reconduire le règlement 2012 du concours des maisons fleuries en 2013.

L'intégralité du règlement est sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

- indique que le CCAS a reconduit en 2013, les aides pour l'accès au cinéma et à la piscine intercommunautaire ainsi que l'action « Pass'Sport ». Le montant des aides a été revu à la hausse et le Quotient Familial à la baisse pour permettre à un plus grand nombre d'inscrire leurs enfants à ces activités.
- revoit avec ses collègues élus, la répartition pour la distribution des journaux municipaux.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Valorisation du patrimoine »

- rappelle que les inscriptions pour le concours photos sont toujours possibles auprès du secrétariat de la mairie

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- annonce qu'elle va, le 25 avril, à une réunion d'organisation de l'animation « Nuits romanes »

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- rappelle la réunion de la commission programmée le 02 mai
- indique que les travaux à l'Eglise Notre Dame évoluent selon le planning. Actuellement, il est procédé à la démolition intérieure qui laisse apparaître quelques désordres au niveau des poutres.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures:

- une nouvelle rencontre avec les cabinets d'expert aura lieu le 06 mai pour les désordres sur l'avenue centrale ;
- une brève information est donnée quant à la règle maintenant précisée au titre de l'organisation des élections municipales de 2014 qui auront lieu les 09 et 16 mars 2014.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 27 mai à 20 heures.

Ainsi délibéré le 22 avril 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr